

Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Conventions de partenariat avec le SDIS du Jura

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	20
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	24

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme RIGOULET, Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : David DUSSOUILLEZ

La réglementation actuelle prévoit que des agents des collectivités territoriales puissent relever de la disponibilité pour formation et de la disponibilité opérationnelle au sein des effectifs du SDIS en qualité de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Trois agents de la ville de Champagnole, tous affectés aux ateliers municipaux, sont engagés en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Il s'agit de :

- Mathieu FERREUX
- Olivier COUSIN
- Christophe DORNIER

Le volontariat de ces agents, comme l'implication des employeurs, sont essentiels dans l'organisation des secours en France.

Une convention nominative est nécessaire entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura et la ville de Champagnole afin d'établir un cadre réglementaire et régir les autorisations d'absence des Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant leur temps de travail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces conventions entre la ville et le SDIS du Jura ; et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.



Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Convention avec le Département : adhésion Jura-musées

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	20
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	24

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme RIGOULET, Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&



Rapporteur : Annelise MARTIN

Le Musée Archéologique de la ville de Champagnole est déjà adhérent du réseau Jura Musées.

Il convient de renouveler pour une durée de trois ans la convention avec le Département du Jura, ce document régissant les missions et obligations des parties. Cela nous apporte notamment en terme de communication ; de plus, un billet plein tarif permet de bénéficier d'un tarif réduit dans une autre structure du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approver cette convention avec le Département du Jura concernant l'adhésion au réseau Jura Musées du musée archéologique, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.


Le Maire

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Conventions Carte Avantages Jeunes

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	20
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	24

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme RIGOULET, Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&



Rapporteur : Annelise MARTIN

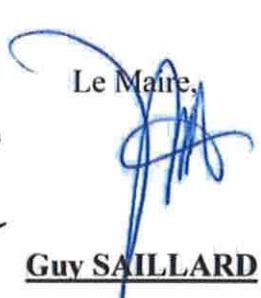
La ville de Champagnole est partenaire depuis plusieurs années du dispositif « Carte Avantages Jeunes ».

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, entre la Région Bourgogne Franche-Comté, Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté et la Commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la Bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

La Région effectue un remboursement de 5 euros par coupon. Ce dispositif concerne presque 500 personnes par an.

Par ailleurs, l'entrée gratuite au musée archéologique est également consentie. À ce titre, la convention de partenariat doit être conclue avec le service Info Jeunes Jura.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les conventions avec la Région et Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté d'une part, avec Info Jeunes Jura d'autre part, dans le cadre du dispositif Carte Avantages Jeunes, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.


Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Bibliothèque : avenant à la convention JuMEL

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	20
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	24

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme RIGOULET, Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



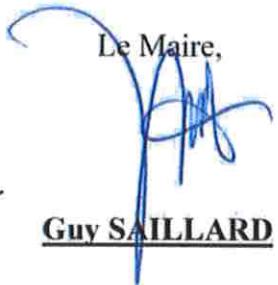
Rapporteur : Annelise MARTIN

Le Département du Jura assure depuis 2007, dans le cadre de sa mission de développement de la lecture publique, la gestion du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne) qui comprend un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département, un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes ainsi que l'accès à de nombreuses ressources numériques.

Depuis cette date, une convention complétée par un avenant annuel régit les modalités de participation de la Bibliothèque de Champagnole au Portail JuMEL.

Pour l'année 2025, l'avenant à la convention rappelle les principes de fonctionnement avec l'implication des bibliothèques ainsi que la participation financière de la commune pour un montant de 803.50 € (basé sur une population de 8 035 habitants).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant à la convention JuMEL « Ressources numériques » entre la ville de Champagnole et le Département du Jura, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.


Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



: 29

" " présents : 21

" " ayant donné pouvoir : 04

" " votants : 25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Un appel d'offres ouvert a été lancé concernant la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective, conformément aux articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 17 janvier 2025 au niveau européen et la consultation s'est achevée le 14 février 2025.

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les prestations sont réparties en 6 lots :

- Lot 1 : viandes fraîches
- Lot 2 : produits surgelés
- Lot 3 : légumes précuits surgelés
- Lot 4 : produits laitiers et avicoles
- Lot 5 : épicerie, conserves, féculents
- Lot 6 : charcuteries

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le rapport d'analyse des offres a été établi et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 mars 2025 afin de procéder à la présentation de ce rapport et à l'attribution du marché selon les critères prévus au règlement de la consultation.

Ainsi, les membres de la CAO ont approuvé à l'unanimité le classement des offres présenté dans le rapport d'analyse des offres et les entreprises retenues qui sont les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>
Lot 1 - viandes fraîches	PASSIONFROID
Lot 2 - produits surgelés	SYSCO
Lot 3 - légumes précuits surgelés	SODIFRAGEL
Lot 4 - produits laitiers et avicoles	SODIFRAGEL
Lot 5 - épicerie	POMONA EPISAVEURS
Lot 6 - charcuteries	SYSCO

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant municipal, article 60623.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les marchés avec les entreprises retenues et autorise le Maire à signer les marchés avec ces entreprises ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce marché.

Ville de
Champagnole
(39300) Coeur du Jura

Le Maire,

Guy SAILLARD

Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Convention Eclairage Public SIDECK

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	24

(M. VUILLERMOZ ne prend pas part au vote)

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

&&&&&

Rapporteur : Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Une subvention peut être allouée par le SIDECK aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2025.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 278 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 20 % du SIDEV dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.


Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Convention Département fibre optique Sur Valières

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA ; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Guy SAILLARD

Le Département du Jura, compétent dans le déploiement et la gestion du réseau de fibre optique, souhaite établir une convention afin d'exploiter le réseau de fibre optique du lotissement « Sur Valières ».

Ce réseau a été mis en place et financé par la commune dans le cadre de ses obligations de lotisseur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Ville de
Champagnole
(39300) Coeur du Jura
Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Vente de terrain Rue Clémenceau (Correctif)

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA ; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&



Rapporteur : Guy SAILLARD

Par délibération en date du 17 Décembre 2024, Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la vente de terrain rue Clémenceau au prix de 60.00€ HT le m² (auquel s'ajoutent les taxes selon les règles en vigueur) ; pour rappel, le service des Domaines, dûment consulté, n'a pas rendu son avis dans les délais requis.

Le terrain est vendu en l'état, à charge pour les promoteurs de procéder aux démolitions nécessaires.

Il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes : le terrain est issu des parcelles cadastrées section AE (et non AP) n°91-92 et 134.

La surface a été ajustée à 2 956 m², selon le plan de découpage du géomètre qui vous est présenté. La surface peut éventuellement être légèrement modifiée jusqu'à l'acquisition des acquéreurs.

Les promoteurs ont procédé à une étude de faisabilité.

Un compromis de vente va être établi avec des clauses suspensives, notamment une étude de sols et l'obtention du permis de construire.

L'acte définitif interviendra après la levée de ces clauses suspensives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confirmer cette vente de terrain selon les conditions énoncées initialement, en considérant les précisions à présent apportées, et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à cette vente.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Travaux rue Bazinet Convention MO avec la CCCNJ

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA ; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



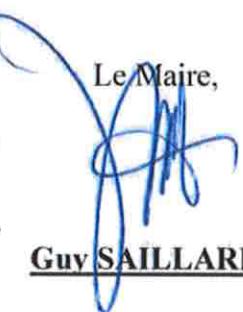
Rapporteur : Guy SAILLARD

Des travaux d'aménagement et de réfection de la rue Bazinet ont été programmés et budgétés sur 2026.

Cette voirie, desservant presque uniquement des entreprises, a été intégrée dans les voiries d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura va donc être maître d'ouvrage de l'opération et la Commune de Champagnole va assurer la maîtrise d'œuvre, elle sera donc en charge de la conception et de la réalisation des travaux. Afin d'assurer cette prestation de services, une convention doit être établie entre les deux collectivités, définissant les missions de chacune, les délais, les modalités d'exercices, les dispositions financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette convention de maîtrise d'œuvre entre la Commune de Champagnole et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.


Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Cité Javel Avenant au marché de travaux

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

&&&&&

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Guy SAILLARD

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Javel, des incohérences structurelles ont été découvertes lors des travaux de démolition réalisés par l'entreprise Bugada en charge du lot 2 Démolition/Maçonnerie.

En effet, les éléments porteurs et structurels du bâtiment ont révélé des faiblesses (poteaux sans fondations, poutres porteuses dans le sens de la longueur du bâtiment présentant un fléchissement important, linteaux de fenêtres fissurés) qui ont conduit à la reprise des plans de la structure afin de procéder à des renforcements.

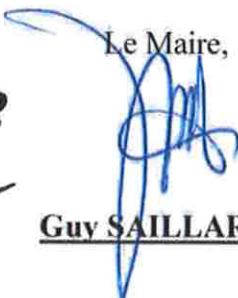
L'entreprise Bugada a chiffré ces modifications qui concernent le renfort de la structure porteuse, c'est l'objet de l'avenant présenté.

Le marché initial portait sur un montant de 139 382.08 € HT, le montant des travaux supplémentaires d'élève à 65 280.94 € HT, soit une augmentation de 47%.

Ces travaux sont indispensables et ne pouvaient être identifiés avant, le site étant occupé. Ils ne peuvent être réalisés que par l'entreprise titulaire du lot Maçonnerie pour d'évidentes raisons techniques. Un avenant au marché initial du lot n° 2 doit être conclu en vertu des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code la Commande publique.

Un renforcement de plancher ultérieur sera également nécessaire, ce dernier est en cours de conception.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approver cet avenant au marché avec l'entreprise Bugada selon les conditions énoncées, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.


Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Attribution Subventions sociales

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&

Rapporteur : Ghislaine BENOIT



Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 1^{er} avril dernier, ont étudié diverses demandes de subventions des associations, à l'appui des bilans d'activités et documents financiers, et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2025
Association l'Ilot des Familles (ex-ACSDAF)	100 €
Valentin Haüy (malvoyants)	100 €
Saint Vincent de Paul	450 €
Entraide et Amitié	14 657 €
« Missions des Possibles et Team Bancales » : subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation « L'Ain Possible – Défi Bancale »	300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution de ces subventions aux associations et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.



 Le Maire,


Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Comptes Financiers Uniques 2024

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	24

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA ; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-030-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

&&&&&



Rapporteur : Pascal TISSOT

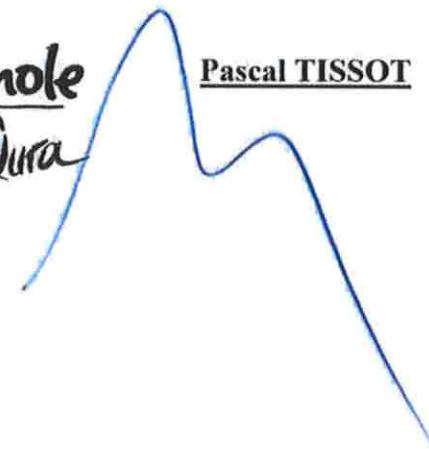
Suite à l'examen par la commission des Finances en date du 1er avril dernier, le Conseil Municipal est invité à délibérer et approuver les 8 comptes financiers uniques 2024 (budget général, budget eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissements communaux « le Grand Parc », « Sur Valières » et « Le bas d'Eclesches »), au vu des documents établis, et conformément aux résultats figurant sur le tableau ci-joint.

Conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T., la séance où le compte financier unique est débattu n'est pas présidée par le Maire ; M. Pascal Tissot, Adjoint délégué en charge des finances, préside la séance. M. Guy SAILLARD, Maire, s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote.

Le Président de séance,

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Pascal TISSOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-030-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 8 COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

CFU de la Ville

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		1 269 363,21		153 362,28		1 422 725,49
Affectation du résultat						0,00
Opérations de l'exercice	10 085 237,09	11 289 679,47	2 829 197,43	2 583 194,25	12 914 434,52	13 872 873,72
TOTAUX	10 085 237,09	12 559 042,68	2 829 197,43	2 736 556,53	12 914 434,52	15 295 599,21
Résultats de clôture		2 473 805,59	92 640,90			2 381 164,69
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULÉS	10 085 237,09	12 559 042,68	3 894 898,07	2 736 556,53	13 980 135,16	15 295 599,21
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 473 805,59	1 158 341,54			1 315 464,05

CFU du service de l'Eau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		29 454,35		137 228,89	137 228,89	107 774,54
Affectation du résultat		-29 454,35				-29 454,35
Opérations de l'exercice	85 676,75	97 601,16	168 769,12	98 045,95	195 646,95	
TOTAUX	85 676,75	97 601,16	168 769,12	235 277,00	254 445,87	332 875,40
Résultats de clôture		11 924,41	66 505,00			11 924,41
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULÉS	85 676,75	97 601,16	168 769,12	235 274,24	254 445,87	332 875,40
RÉSULTATS DÉFINITIFS		11 924,41		66 505,12		78 429,53

CFU de la régie municipale de production d'Électricité

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		65 396,94		49 586,40		15 810,54

RAPPORT N° 2025-02-11

Affectation du résultat					
Opérations de l'exercice	150 963,60	-65 396,94	220 836,44	34 412,55	106 865,98
TOTAUX	150 963,60		220 836,44		106 865,98
Résultats de clôture			83 998,95		234 962,55
Restes à réaliser				22 867,03	
TOTAUX CUMULÉS	150 963,60		220 836,44		106 865,98
RÉSULTATS DÉFINITIFS			69 872,84		22 867,03

CFU du restaurant municipal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Réultats reportés				22 919,03		22 919,03
Affection du résultat						
Opérations de l'exercice	959 937,56	959 937,56	7 297,69	24 512,57	967 235,25	984 450,13
TOTALUX	959 937,56	959 937,56	7 297,69	47 431,60	967 235,25	1 007 369,16
Résultats de clôture	0,00			40 133,91		40 133,91
Restes à réaliser					0,00	
TOTALUX CUMULES	959 937,56	959 937,56	7 297,69	47 431,60	967 235,25	1 007 369,16
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00			40 133,91		40 133,91

CFU de Champa Immo

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	
Réultats reportés		25 136,00		100 836,72			75 700,72
Affectation du résultat							
Opérations de l'exercice	114 066,89	135 236,13	48 961,75	71 917,00	163 028,64		207 153,13
TOTALUX	114 066,89	160 372,13	48 961,75	172 753,72	163 028,64		333 125,85
Résultats de clôture		46 305,24		123 791,97			170 097,21
Testes à réaliser					Accusé de réception	Ministère de l'Énergie	
TOTALUX CUMULÉS	114 066,89	160 372,13	48 961,75	172 753,72	21 390 000,00	163 028,64	04115-202333-225,85
RÉSULTATS DÉFINITIFS	46 305,24			123 791,97			170 097,21

CFU du budget annexe lotissement "Le Grand Parc"



2/3

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	
Réultats reportés		461 418,84		231 383,72	
Opérations de l'exercice	475 259,72	475 259,72	475 259,72	231 383,72	950 519,44
OTAX	475 259,72	936 678,56	706 643,44	231 383,72	1 181 903,16
Réultats de clôture estés à réaliser		461 418,84	475 259,72		
OTAX CUMULÉS	475 259,72	936 678,56	706 643,44	231 383,72	1 181 903,16
RÉSULTATS DÉFINITIFS		461 418,84	475 259,72		13 840,88

CFU du budget annexe lotissement "Sur Valières"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	
Résultats reportés		1 605 219,10	1 985 367,18		380 148,08
Opérations de l'exercice	1 999 616,05	394 396,95		1 985 367,18	1 999 616,05
TOTAUX	1 999 616,05	1 999 616,05	1 985 367,18	1 985 367,18	3 984 983,23
Résultats de clôture		0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULÉS	1 999 616,05	1 999 616,05	1 985 367,18	1 985 367,18	3 984 983,23
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,00	0,00		0,00
					3/3

CFU du budget annexe lotissement " Le bas d'Eclesches"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	
Résultats reportés					
Opérations de l'exercice					
TOTAUX					
Résultats de clôture					
Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULÉS					
RÉSULTATS DÉFINITIFS					
Résultats consolidés (hors R.A.R cf cfu 2024)	13 870 757,66	16 934 084,58	5 830 235,56	5 515 632,02	19 700 993,22
Résultats consolidés (y compris restes à réalis)	13 870 757,66	16 934 084,58	6 895 936,20	5 515 632,02	22 449 717,55
					2 748 724,33
					2 683 023,69
					1 683 023,69

Accusé de réception - ministère de l'intérieur
020-212000070-2022-04-16-2025-SC-BE-024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 10/04/2025

Pour l'autorité compétente par dérogation

Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Affectation des résultats 2024

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

&&&&&

Rapporteur : Pascal TISSOT

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 1^{er} avril dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approver les affectations des résultats suivantes :



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA VILLE

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	2 473 805.59 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris pour un montant cumulé de – 1 065 700.64 €) de	1 158 341.54 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	1 158 341.54 €
- solde disponible :	1 315 464.05 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	1 315 464.05 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) :	92 640.90 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET EAU

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	11 924.41 €
- un excédent d'investissement cumulé de	66 505.12 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	0.00 €
- solde disponible :	11 924.41 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	11 924.41 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	0.00 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) :	66 505.12 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET DE LA REGIE
MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE**

. Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	69 872.84 €
- un excédent d'investissement cumulé de	22 867.03 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	0.00 €
- solde disponible :	69 872.84 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	50 000.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	19 872.84 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) :	22 867.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les affectations des résultats présentées ci-dessus.


Le Maire,
Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisés en 2024

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA ; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Pascal TISSOT

L'article L 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2024 : 517 181.00 €
- Montant des cessions 2024 : 1 040 831.00 €

Le Conseil municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2024.


Le Maire,

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2024

ACQUISITIONS OU DONATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2024

Nom du vendeur	situation du bien	surface	prix d'acquisition (frais d'acte/ plans inclus)	date de la délibération	date de la signature de l'acte
BUDGET PRINCIPAL					
M JACQUES VUILLEMAIN	Donation maison+atelier 180 rte Pontarlier (valeur d'estimation + frais d'acte)	6 111 m ²	276 470,00 €	13/11/2024	06/12/2024
TOTAL DES ACQUISITIONS/DONATIONS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL		6 111 m²	276 470,00 €		
BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND PARC					
VILLE DE CHAMPAGNOLE	Parcelles de terrain à bâtrir rue du stand	19 570 m ²	240 711,00 €	14/12/2023	25/04/2024
TOTAL DES ACQUISITIONS 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND PARC		19 570 m²	240 711,00 €		
TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS/DONATIONS 2024		25 681 m²	517 181,00 €		
CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2024					

BUDGET GENERAL

Nom de l'acquéreur	situation du bien	surface	prix de cession ht	date de la délibération	date de la signature de l'acte
BUDGET ANNEXE LOT LE GRAND PARC	Parcelles de terrain à bâtrir rue du stand	19 570 m ²	240 711,00 €	14/12/2023	25/04/2024
LA MAISON POUR TOUS	Foyers logements Parcelles AE 97 135 rue de la gare	3 180 m ²	540 000,00 €	21/09/2023	30/04/2024
M ALEX PERNOT	Parcelle AI 561 49 m ²	49 m ²	980,00 €	14/12/2021	25/09/2024
MME CELINE PETIT	Parcelle BH 258 100 m ²	100 m ²	1 500,00 €	29/02/2024	29/12/2024
M MICHEL THEVENIN	Parcelles A6 79 ET 343 142 m ² + garages	142 m ²	41 400,00 €	30/05/2024	18/10/2024
TOTAL DES CESSIONS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL		23 041 m²	824 591,00 €		

BUDGET LOTISSEMENT SUR VALIERES

M SAID EL HAJJI	Lot n° 42 pour 30 € ht/m ²	828 m ²	24 840,00 €	21/09/2023	09/04/2024
M EMMANUEL CHIADOT CAPONNET	Lot n° 40-2 pour 30 € ht/m ²	670 m ²	20 100,00 €	23/05/2023	16/01/2024
M FREDERIC VOISARD	Lot n° 40-6 pour 30 € ht/m ²	867 m ²	26 010,00 €	27/06/2023	19/03/2024
SCI FIONA	Lot n° 40-4 pour 30 € ht/m ²	738 m ²	22 140,00 €	14/12/2023	13/03/2024
M EMMANUEL BOILLAT	Lot n° 40-3 pour 30 € ht/m ²	597 m ²	17 910,00 €	29/02/2024	28/08/2024
SCI ERNA	Lot n° 51 pour 30 € ht/m ²	725 m ²	21 750,00 €	16/11/2023	20/09/2024
SCI ERNA	Lot n° 40-5 pour 30 € ht/m ²	1 085 m ²	32 550,00 €	23/05/2023	20/09/2024
SCI FIONA	Lot n° 49 pour 30 € ht/m ²	801 m ²	24 030,00 €	19/11/2024	23/12/2024
M JACQUES PROST	Lot n° 40-1 pour 30 € ht/m ²	897 m ²	26 910,00 €	23/05/2023	23/12/2024
TOTAL DES CESSIONS 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT SUR VALIERES		7 208 m²	216 240,00 €		
TOTAL GENERAL DES VENTES 2024		66 546 m²	1 040 831,00 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 10 avril 2025

Nature de l'affaire :

Décisions modificatives n° 1-2025

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 27 mars 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD ; M. POUX, M. BINDA; M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET ; Mme RIGOULET.

EXCUSÉS : M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR ; M. TBATOU ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; M. BOURNY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Joël VUILLEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Rapporteur : Pascal TISSOT

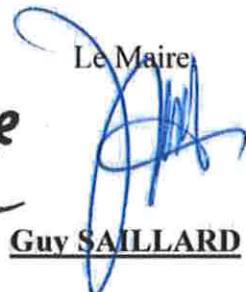
Il est nécessaire d'établir sept décisions modificatives afin d'intégrer les résultats 2024 et les « restes à réaliser » dans les budgets primitifs 2025 : budget général et budgets annexes.

Le document détaillé est ci-annexé.

La commission des Finances réunie le 1er avril dernier a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approver les décisions modificatives n° 1/2025 du budget général et des 6 budgets annexes (eau potable, régie de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissement « le Grand Parc », et lotissement « Le bas d'Eclesches »).

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire

Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





BUDGET LOTISSEMENT LE BAS D ECLESCHIES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2025

Ouverture de crédit pour les opérations de stock

RAPPORT N°2025-02-15

Fenillet n° 67

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
040	3555	Opérations de stock terrains aménagés	279 680,00	040	3555	Sortie du stock terrains vendus	279 680,00
			<u>279 680,00</u>				<u>279 680,00</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
042	71355	Variation des stocks	279 680,00	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	279 680,00
			<u>279 680,00</u>				<u>279 680,00</u>
	TOTAL		<u>279 680,00</u>				<u>279 680,00</u>

Commentaires

Ouverture de crédits pour la comptabilisation des écritures de stock



Feuillet n° 67

BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND PARC

RAPPORT N°2025-02-15

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2025
Reprise du résultat 2024 et ouverture de crédit pour les opérations de stock

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
chapitre	article	libellé	chapitre	article	libellé
001	001	Résultat d'investissement reporté	16	1641	Emprunt
040	3555	Opérations de stock terrains aménagés	040	3351	Opération de stock terrains en cours
			040	3355	Opération de stock travaux en cours
			040	3555	Sortie du stock terrains vendus
					TOTAL
					1 000 519,44

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
chapitre	article	libellé	chapitre	article	libellé
042	7133	Variation des encours de prod de biens	002	002	Résultat de fonctionnement reporté
042	71355	Variation des stocks	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés
					TOTAL
					986 678,56

Commentaires

Intégration des résultats 2024 et ouverture de crédits pour la comptabilisation des écritures de stock



BUDGET CHAMPA IMMO

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2025

Recéption par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Commentaires

La gestion 2024 s'est terminée par un excédent d'investissement de 123 791,97 € et un excédent de fonctionnement de 46 305,24 € soit un résultat net global de + 170 097,21 €



Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 16/04/2025

Accusé certifié exécutive

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-034-DE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 15/04/2025

Accusé certifié exécutive

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-034-DE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

BUDGET RESTAURANT
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2025

Reprise du résultat 2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant		
21	2188	281	Achat de matériel divers	40 133,91	001	001	281	Excédent d'investissement reporté			40 133,91
TOTAL						TOTAL					
				40 133,91							

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant		
TOTAL						TOTAL					
				0,00							

Feuillet n° 4/7

RAPPORT N°2025-02-15

Commentaires

La gestion 2024 s'est terminée par un excédent d'investissement de 40 133,91 € (le résultat de fonctionnement a été soldé par le versement de la subvention d'équilibre 2024)

L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription d'une dépense à l'article 2188 (achat de matériel)



BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2025

101

Publication : 16/04/2025
Reception par le greffier : 15/04/2025

Accuse certifie exécutoire

U

Commentaires

(1) La gestion 2024 s'est terminée par un excédent d'investissement de 22 867,03 € et un excédent de fonctionnement de 69 872,84 € soit un excédent global de 92 739,87 €.

SOCIAL SECURITY BUDGET 1998/99

(2) L'excédent d'investissement et le versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement (50 000 €) permettent une ouverture de crédits de 72 867,03 € en dépenses d'investissement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement (19 872,84 €) est reporté en recettes de fonctionnement et finance une ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement.



039-2139009/0-20200415-2025-SG-DE	Accusé certifié exécutif	Recéption par le préfet : 15/04/2025	Publication : 16/04/2025	Pour l'autorité compétente par délegation
-----------------------------------	--------------------------	--------------------------------------	--------------------------	---

BUDGET EAU

RAPPORT N° 2025-02-15

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2025

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2025

Libellé

liberté

四

chapitre	article	fonction	RECETTES D'INVESTISSEMENT						
			Mantant	chapitre	article	fonction	libellé	montant	
001	001	01	Déficit d'investissement 2024 reporté	92 640,90	10	1068	01	1 158 341,-	
20	2031	845	M.O. Halle du marché	23 040,34	13	1321	020	467 120,00	
20	2031	020	Maitrise œuvre réhabilitation cité Javel	39 788,86	13	1322	845	12 878,50	
20	2031	845	M.O. Halle du marché	5 979,22	13	1322	322	49 724,70	
20	2031	845	Etude énergétique 5 bâtiments communaux	1 564,03	13	1322	Subvention Région pour l'installation de tribunes stade Louvauaux	21 100,00	
20	2031	752	Fonds de concours concours épicé à vitrage école J Ferry/garde corps Gs boulevard	19 026,00	13	1323	Subvention du CD 39 pour la construction d'une halle en bois	78 446,00	
204	2041512	021	Travaux de rebouchement dans les forêts communales	8 511,15	13	1323	Subvention du CD 39 pour la construction d'une halle en bois	12 237,00	
21	2117	76	Travaux de terrassement aux jardins familiaux	3 740,88	13	1323	Subvention du CD 39 pour la rénovation de la cité Javel	30 000,00	
21	2128	511	Création de 4 modules columbarium au cimetière	846,24	13	13251	Subvention CCCCJ installation de tribune stade des Louvauaux	20 000,00	
21	21318	025	Installation de 4 modules columbarium au cimetière	24 960,00	13	13461	020	4 713,00	
21	2138	321	Installation de convecteurs à la salle de judo	454,16	13	13461	025	12 420,00	
21	2151	845	Reprise de deux soubassements	799,92	13	13461	Subvention DIETR mise en place de columbariums au cimetière	294 171,00	
21	2152	847	Installation de pupitres au bord de l'Ain	11 400,00	13	13461	Subvention DIETR construction d'une halle en bois	15 455,00	
21	21568	12	Remplacement d'alarmes (bains douche et matric)	5 102,44	13	13461	Subvention DIETR M.O construction d'une halle en bois	10 988,00	
21	2181	734	Modification borne de vidange réservoir d'eau	353,95	16	1641	01	500 000,00	
21	21828	845	Remplacement boîte de transfert camion voirie	18 600,00	16	1641	01	Emprunt complémentaire 2025	-2 14 498,00
21	21838	10	Achat d'un serveur pour la vidéoprotection	4 047,60	024	024	Cession de terrains	-330 000,00	
21	2188	311	Achat d'une sono local repeat école de musique	1 494,00	021	01	Virement de la section de financement	1 215 654,00	
21	2188	317	Remplacement vidéo projecteur Oppidum	5 436,68					
21	2188	313	Alarme gsm ascenseur bibliothèque	1 440,00					
21	2188	020	Alarme gsm ascenseur matrice	1 440,00					
21	2188	211	Installation rideau occultant salle repos maternité	729,60					
21	2188	020	Remplacement d'un séche linge aux ateliers	409,90					
23	2313	020	Contrôle technique halle+ (lot 1 vrd lot2 gros œuvre lot 3 charpente bois lot 4 couverture lot 5 elect)	1 106 822,98					
23	2313	020	Rehabilitation cité Javel démolition maçonnerie débâtimantage charpente menuiseries cloisons ...	1 308 965,89					
21	2151	845	Réfection de la voirie de la rue Bazinet	-150 000,00					
204	2041512	845	Fonds de concours pour la réfection de la voirie intercommunale rue Bazinet	180 000,00					
20	203	321	Etude avant travaux gymnase Léo Lagrange	40 000,00					
21	2118	312	Achat du viel hôpital	150 000,00					
21	21318	020	Réfection du réseau électrique aux ateliers municipaux (pour l'autosonsommation)	50 000,00					
21	2138	317	Travaux de réparation du sinistre à l'Oppidum (91 000 €) et réfection des sièges de la tribune	104 752,00					
21	2138	321	Travaux complémentaires (réfection du doigt)	10 000,00					
21	2151	845	Travaux de voirie complémentaires diverses rues	50 000,00					
21	2151	845	Aménagement de l'entrée du parc de Bellevue	30 000,00					
21	21578	847	Remplacement des bornes échangables du parvis de la mairie	4 596,00					
21	2158	020	Réparation de l'alarme des ateliers municipaux	3 744,00					
21	2158	325	RemplACEMENT du chauffe eau de la salle de tennis	400,00					
21	2158	020	Achat de matériel technique aux ateliers municipaux	613,00					
21	2121	511	Plantation d'arbres rue de la liberté	20 000,00					
21	21841	283	Achat d'une armoire de rangement pour la médecine scolaire	389,00					
21	21848	020	Installation de la signalétique à la mairie	191,00					
21	2188	028	Remplacement d'un vite abris	1 602,00					
21	2188	020	Remplacement d'un téléphone portable aux ateliers municipaux	198,00					
21	2188	317	Matériel de connexion pour la réfection de l'équipement scolaire de l'Oppidum	5 282,00					
21	2188	317	Réplacement du seche linge de l'Oppidum	375,00					
23	2313	311	Installation de stores à l'école de musique	1 564,00					
23	2313	020	Travaux supplémentaires (désamiantage, renforcement des structures)	167 000,00					
27	271	01	Prise de capital à la SEM ENR (délibération du 17/1/224)	350,00					
			TOTAL	3 358 750,74					

Sur l'autorité compétente par délégation

RECEPTION par le préfet : 15/04/2025
Publication : 16/04/2025

039-213900970-20250415-2025-SG-DE-034-DE

